

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Assomption tenue le lundi 16 décembre 2024, à 18h00

Sont présents :

Mesdames,

Manon Bouvier, Annie Lévesque, Mélodie Béland, Ariane Aubé, Éliane Beauregard-Langelier, Sylvie Fortier, Marie-Jo Loyer, Marie Charbonneau, Amélie Jodoin et Annie Lussier

Messieurs,

Philippe Dubois, Patrice Lavigne-Gauthier (substitut) et Rock Harnois

Est absente :

Madame Sylvie Ménard

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame Manon Bouvier directrice de l'école procède à l'ouverture de l'assemblée à 18h35 après contestation du quorum, se présente et remercie les membres de leur présence.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Manon Bouvier et appuyé par madame Amélie Jodoin d'adopter l'ordre du jour sans modification.

C-24-12-01

3. Adoption du procès-verbal du 22 octobre 2024

Les membres du CÉ ont pris connaissance du procès-verbal du 22 octobre dernier et il est appuyé par madame Marie Charbonneau d'adopter le procès-verbal à l'unanimité sans modification.

C-24-12-02

4. Parole au public

Aucun public.

5. Parole à la représentante du comité de parents

Madame Ariane Aubé nous transmet les informations importantes de la dernière rencontre du comité de parents.

Le SCP a été implanté dans plusieurs écoles et notre école est ressortie du lot positivement dans les commentaires par rapport à notre implication vis-à-vis du programme.

Pour information, concernant le manque de locaux dans les écoles du CSSSH, les membres du CÉ de l'école Bois-Joli-Sacré-Cœur ont finalement décidé de garder une école, 2 pavillons.

En général, il y a plus de signalements au transport scolaire, mais avoir une TES « volante » qui se promène dans les circuits d'autobus selon les besoins aide grandement.

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption

La question s'est posée sur un éventuel Comité ethnicité? Madame Manon Bouvier explique que depuis un moment, c'est l'organisation scolaire qui s'occupe de l'inscription, d'accueillir l'élève et de faire son intégration dans sa nouvelle école. Les élèves sont bien soutenus dans ce processus. De plus, le service s'occupe également d'évaluer le dossier en francisation et envoie les documents pertinents à l'école pour le dossier jaune. Nous avons Azimut à l'école Assomption pour les élèves en cote 22 : ne maîtrise pas bien le français.

Madame Éliane Beauregard-Langelier a préparé un document pour transmettre au comité de parent concernant notre service en orthophonie, plus précisément par rapport à la coupure de services importante qu'il y a depuis quelques années. Nous avions deux excellentes orthophonistes qui ont quitté leurs fonctions pour aller dans un autre Centre de services scolaire. Il sera pertinent de savoir ce qu'en pensent les autres écoles. En résumé :

- Le service d'orthophonie est arrêté trop tôt, alors que les besoins des élèves sont toujours bien présents (vers 6 ou 7 ans);
- Les orthophonistes ont trop d'écoles à se partager et donc moins de temps à offrir à chaque élève. Ne peuvent pas accomplir leur travail à plein rendement;
- Les postes d'orthophonistes sont affichés durant l'été alors que ces professionnels finissent leur cours au printemps (conflit entre le moment de la recherche d'emploi et nos affichages). Ce qui nous crée une pénurie de personnel;
- Revoir les conditions de travail offertes aux orthophonistes si nous voulons les attirer dans nos écoles.

En conclusion, pour combler ce manque, il faudrait au moins, offrir une formation aux enseignants en classe spécialisée avec un orthophoniste pour qu'ils puissent eux-mêmes offrir de l'aide à leurs élèves. Faire l'envoi d'exercices aux parents ne fonctionne pas. Viser un ratio de 15 orthophonistes serait un bon comparable aux autres Centres de services scolaire.

6. Décision ou consultation

6.1. Budget révisé 2024-2025

Madame Manon Bouvier présente le budget révisé 2024-2025. Elle nous présente les ajustements qui ont été faits au tableau.

Mesure (**protégée**) : Nous ne pouvons pas la partager dans une autre mesure.

Mesure (**dédiée**) : Nous pouvons la partager.

Nous priorisons le surplus du SDG pour le soutien du personnel pour les services à l'élève.

Tout l'argent que nous pouvions prendre pour le plan de rattrapage a été pris.

En parlant de budget, madame Amélie Jodoin a eu l'information de son enfant que des jouets traînent dans la cour à la fin de la journée. Elle propose de faire un rappel amical de ranger les jouets à la fin de la journée au SDG pour éviter les bris et les vols.

Madame Manon Bouvier en prend note et est d'accord que conscientiser les jeunes de la valeur du matériel, c'est important.

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption**6.2. Plan d'action 2024-2025**

Madame Manon Bouvier informe les membres du CÉ des trois orientations qui découlent du PEVR. Le plan d'action est mis en place en se posant la question : qu'est-ce que nous devons faire pour atteindre nos cibles? À partir des résultats que nous avons, nous adaptons nos stratégies.

Chaque document de plan d'action présente l'orientation ciblée :

1. Rehausser les compétences en littératie.
2. Augmenter les compétences en numératie.
3. Offrir un milieu inclusif, bienveillant, sain et sécuritaire.

Certaines mesures sont mises en place comme le co-enseignement.

6.3. Présentation de la planification des entrées et sorties éducatives

Madame Manon Bouvier présente une activité à ajouter : le projet « Enchantons-nous ».

C'est un événement de la Montérégie qui se répète annuellement. En 2025, plusieurs enseignants de musique viendraient à l'école Assumption le samedi 12 avril en préparation d'un spectacle avec leurs élèves. La pratique se fait à l'école Assumption et le spectacle en fin de journée se fait à l'église, juste à côté. Des frais de 55\$ par élève sont chargés aux parents. Ceux-ci incluent le diner, le souper et toute la journée d'activité. Notre enseignante de musique est très impliquée dans le projet.

L'an dernier, l'événement a rassemblé 200 élèves de la région. C'est impressionnant!

Le renouvellement du projet « Enchantons-nous » est approuvé par madame Amélie Jodoin et accepté à l'unanimité.

Madame Marie-Jo Loyer quitte, après ce point, à 20h02. Le quorum étant toujours présent, nous continuons la rencontre.

6.4. Plan de lutte

Madame Annie Lévesque a eu une rencontre avec le comité. Les membres en sont convenus que puisque le plan de lutte avait été fait à la fin de l'année dernière, le document reste sensiblement le même.

Madame Annie Lévesque a créé, en collaboration avec une psychoéducatrice, un formulaire pour consigner les événements pour l'élève victime. Ce papier qui peut se remplir rapidement, aide ensuite à remplir en ligne, à consigner et garder l'aspect humain durant la rencontre avec l'enfant.

Attention à s'entendre sur qui fait le baromètre lorsqu'il y a plusieurs adultes impliqués durant l'intervention, mais la communication se fait généralement bien.

NOUVEAU! IMPORTANT! Selon l'article 75.3 de la LIP, TOUS les membres du personnel qui œuvrent dans une école doivent suivre la formation en ligne pour contrer la violence et l'intimidation.

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption

Une attention particulière a été mise en place pour respecter la demande de permission pour faire un câlin et respecter la bulle des gens et leur consentement.

Le document est approuvé par madame Amélie Jodoin et accepté à l'unanimité.

6.5. Photo scolaire

Madame Catherine Lussier, photographe, nous a envoyé ses disponibilités pour 2026-2027 et 2027-2028. Les dates avaient déjà été choisies pour 2025-2026 : 16 et 17 octobre 2025.

Le choix de dates doit se faire rapidement, car ses disponibilités partent vite.

Il est approuvé par madame Amélie Jodoin et accepté à l'unanimité de continuer nos prises de photos scolaires avec madame Catherine Lussier pour les années 2026-2027 et 2027-2028.

Madame Stéphanie St-Gelais, agente de bureau qui s'occupe du dossier de la photographie, va réserver les dates rapidement.

6.6. Campagne de financement

Proposition pour la campagne de financement du printemps 2025 :

- **Course-o-thon** : avantageux, car c'est sur contribution volontaire, mais on pense que c'est mieux d'avoir un produit en échange de l'argent.
- **Vente de boîte de chocolat** : le parent doit s'occuper de la vente. Madame Sylvie Fortier amène le point que c'est préférable d'acheter ses propres produits. Ce n'est pas à tout le monde que ça tente de vendre une boîte.
- **Coaticook** : Madame Éliane Beauregard-Langelier dit que ça avait bien fonctionné, les produits Coaticook, et que les portions étaient généreuses.
- **Perfection** : Madame Annie Lévesque amène l'idée de cette campagne en ligne.
- **Agropur** : Des coffrets sont disponibles.

Madame Amélie Jodoin effectuera des recherches sur les campagnes qui amènent un bon profit et nous reviendra avec l'information. Madame Manon Bouvier mentionne qu'un profit de plus de 30 % serait avantageux. Idéalement, nous aimerions deux campagnes afin de rejoindre le plus de personnes possible (chocolat et fromage).

Les démarches seront entreprises dès le retour du congé des fêtes afin que les parents acheteurs puissent livrer leurs produits durant le congé de Pâques.

6.7. Modification de l'heure des changements quotidiens

Madame Manon Bouvier présente son changement pour l'an prochain : pour enjeu de sécurité, les changements quotidiens doivent être faits avant 13 heures. Présentement, l'heure maximum pour effectuer un changement est 14 heures, mais c'est très limité dans le temps pour aviser dans la classe, le SDG et faire la modification au cartable d'autobus. Seuls les changements urgents de dernière minute peuvent être acceptés après l'heure limite.

Registre des procès-verbaux du Conseil d'établissement de l'école Assomption

Plusieurs autres écoles acceptent les changements quotidiens jusqu'à 13 heures.

Le document est approuvé par madame Sylvie Fortier et accepté à l'unanimité.

6.8. Projet « Enchantons-nous »

Les membres du CÉ sont tous d'accord pour que le prochain « Enchantons-nous » ait lieu à l'école Assomption comme les années précédentes.

6.9. Résolution pour le remboursement des étagères de la bibliothèque

La facture pour les étagères de la bibliothèque n'a pas été payée en 2023-2024, elle passera donc dans le budget 2024-2025.

Il est proposé par monsieur Philippe Dubois et appuyé par madame Annie Lussier de transférer le montant de 5 970,65\$ du fond 1 vers le fond 4 pour rembourser le paiement des étagères de la bibliothèque. Adopté à l'unanimité.

C-24-12-03

7. Informations**7.1. Campagnes de financement**

Madame Manon Bouvier nous cite les profits faits par les campagnes de financement.

Pâtisserie Duquette	Ventes 2023 : profits : 3 406,90 \$	Ventes 2024 : profits : 6 362 \$
Marée chandelles	Ventes 2023 : profits : 3 542,04 \$	Ventes 2024 : profits : 2 964,85 \$
Marché de Noël	Ventes 2024 : profits : 4 121 \$ (moitié-moitié inclus)	

7.2. Politique 219

Madame Manon Bouvier informe qu'il n'y a pas de changement pour les critères d'admission de notre école. Aucun impact : le territoire est le même.

8. Parole aux enseignants

Aucun point à apporter.

9. Date de la prochaine rencontre du conseil d'établissement : lundi 17 février 2025

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 17 février 2025 à 18h30.

10. Levée de l'assemblée

Tous les points ayant été abordés, madame Manon Bouvier propose la levée de la séance à 21h11.

Ariane Aubé, présidente

Mélodie Béland, secrétaire